

A.M.N. FINANCES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2.000 Euros

Siège social : 69510 THURINS
21, Route de la Vallée du Garon

833.561.160 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20 OCTOBRE 2025

* * *

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE D'AFFECTION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

L'associé unique décide d'attribuer en totalité au profit de l'associé unique et à titre de dividendes le bénéfice net comptable de l'exercice dont le montant s'élève à 18.063,16 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

La gérance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Bonamy', is written over the 'La gérance' text.

Désignation de l'entreprise SARL A.M.N. FINANCES

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 21 Rte de la Vallée du Garon

69510 THURINS

Numéro SIRET * 8 3 3 5 6 1 1 6 0 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Exercice N clos le
3 0 0 6 2 0 2 5Net
3Exercice N-1 clos le
3 0 0 6 2 0 2 4Net
4Immobilisations
incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

016

Immobilisations corporelles *

028

030

Immobilisations financières * (1)

040

313 710

042

313 710

313 708

Total I (5)

044

313 710

048

313 710

313 708

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances

Clients et comptes rattachés*

068

070

(2)

Autres * (3)

072

12 650

074

12 650

36 350

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

5 133

086

5 133

2 832

Charges constatées d'avance *

092

094

754

Total II

096

17 783

098

17 783

39 936

Total général (I+II)

110

331 492

112

331 492

353 644

PASSIF

Exercice N
NET
1Exercice N-1
NET
2

Capital social ou individuel *

120

2 000

2 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

200

200

Réserves réglementées*

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

310 646

265 833

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

18 063

44 813

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142

330 909

312 846

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

22 274

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés

166

583

524

Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)

169

172

Comptes courants d'associés

173

18 000

Autres dettes

175

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

583

40 798

Total général (I + II + III)

180

331 492

353 644

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

2

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARL A.M.N. FINANCES

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 2 5 | Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 2 4 | Néant | *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens intracommunautaires }		215		214		
	services *		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * : { dont crédit bail : mobilier - immobilier }				242	2 862	3 636
	Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE * }		243		244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements * { dont amortissement du fonds de commerce }		255		254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * }		259		262		
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	2 862	3 636
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 862)	(3 636)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	21 003	49 003
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294	78	555
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) }		347		300		
	{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	18 063	44 813
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	18 063	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	1 050	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexes)	986		Zone franche urbaine (44. sexes A)	987		
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44. sexes A)	989		
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
	Zones de restructuration de la défense (44. sexes)			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)			Créance due au report en arrière du déficit	346		
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 1 887
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * 3.7.7.68			dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 1 887

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 331 492.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 18 063.16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	313 600		
Autres titres immobilisés	108		2
TOTAL	313 708		2
TOTAL GENERAL	313 708		2

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			313 600	313 600
Autres titres immobilisés			110	110
TOTAL			313 710	313 710
TOTAL GENERAL			313 710	313 710

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	12 650	12 650	
TOTAL	12 650	12 650	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	583	583		
TOTAL	583	583		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 274			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	200			200

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 8 3
Total	5 8 3

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SARL A.M.N. FINANCES
69510 THURINS

[illegible]